

2. Restructuration des écoles

2.1 Modifications et ouvertures d'écoles ou de regroupements pédagogiques intercommunaux

2.1.1 Modifications actées

Circonscription d'Altkirch

- **Création d'un RPID** entre les communes de Hirsingue et de Heimersdorf **à la rentrée 2026**. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux de la commune de Heimersdorf en date du 17 février 2026 et de la commune de Hirsingue en date du 9 mars 2026.

Circonscription d'Ilfurth

- **Création d'un RPID élargi** entre le RPID Tagolsheim/Walheim et la commune de Luemschwiller avec direction unique 8 classes à l'école primaire intercommunale « Les Mélèzes » du RPID Tagolsheim/Walheim **à la rentrée 2026**. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Walheim en date du 5 novembre 2025 et du 10 février 2026, de Tagolsheim en date du 25 novembre 2025, de Luemschwiller en date du 2 décembre 2025 et du SIGES en date du 11 décembre 2025.

2.1.2 Projets de modifications (non actées)

Circonscription d'Altkirch

- **Projet de convention** entre les communes du RPI Emlingen/Heiwiller/Obermorschwiller/Schwoben, la commune de Tagsdorf et la commune de Wittersdorf concernant l'accueil des élèves des classes élémentaires **à la rentrée 2026**. En attente des délibérations des conseils municipaux de chaque commune, ainsi que celle du SIAS.
- **Projet de convention** entre le SIAS Emlingen/Heiwiller/Obermorschwiller/Schwoben/Tagsdorf et la commune d'Obermorschwiller concernant l'accueil d'enfant en maternelle **à la rentrée 2026**. En attente de la délibération du SIAS et du conseil municipal de la commune d'Obermorschwiller.
- **Projet de RPI élargi** entre le RPID Muespach/Muespach-le-Haut et la commune de Steinsoultz pour l'accueil des élèves élémentaires de Steinsoultz (**régularisation rentrée 2025**). En attente des délibérations des conseils municipaux des communes de Muespach, de Muespach-le-Haut et de Steinsoultz.
- **Projet de création de RPC** à Oltingue entre le RPID de Fislis/Linsdorf/Bettlach, le RPC Oltingue/Biederthal/Wolschwiller et le RPC Lutter/Raedersdorf **à la rentrée 2027**.
- **Projet de création d'un RPC** entre les communes de Hirsingue et de Heimersdorf **à la rentrée 2027**.

2.2 Fusions d'écoles

2.2.1 Fusions actées

Circonscription d'Altkirch

- **Fusion d'écoles** entre l'école primaire « L'envol du Petit Prince » de Hirsingue [0681803R] et l'école primaire de Heimersdorf [0681337J] avec direction unique 10 classes à Hirsingue (incidence +0,17 de décharge de direction de droit) **à la rentrée 2026**. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux de la commune de Heimersdorf en date du 17 février 2026 et de la commune de Hirsingue en date du 9 mars 2026.

Circonscription d'Andolsheim

- **Fusion d'écoles** entre l'école maternelle [0680712E] et l'école élémentaire [0680252E] de Niederhergheim **à la rentrée 2026**. Direction unique 5 classes à l'école élémentaire (incidence +0,25 de décharge de direction de droit). En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Niederhergheim en date du 27 novembre 2025.
- **Fusion d'écoles** entre l'école maternelle « Les Bleuets » [0681053A] et l'école élémentaire « Les Bosquets » [0680203B] de Sainte-Croix-en-Plaine **à la rentrée 2026**. Direction unique 10 classes à l'école élémentaire

« Les Bosquets » (incidence +0,17 de décharge de direction de droit). En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Sainte-Croix-en-Plaine en date du 26 novembre 2025.

Circonscription d'Illfurth

- **Fusion d'écoles** entre l'école primaire intercommunale « Les Mélèzes » du RPID Tagolsheim/Walheim [0681428H] et l'école primaire de Luemschwiller [0681400C] **à la rentrée 2026**. Direction unique 8 classes à l'école primaire intercommunale « Les Mélèzes » du RPID Tagolsheim/Walheim. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Walheim en date du 5 novembre 2025, de Tagolsheim en date du 25 novembre 2025 et de Luemschwiller en date du 2 décembre 2025.
- **Fusion d'écoles** entre l'école maternelle [0681154K] et l'école élémentaire [0681408L] de Hochstatt **à la rentrée 2026**. Direction unique 9 classes à l'école élémentaire qui devient primaire (incidence de +0,17 de décharge de direction de droit). En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Hochstatt en date du 16 décembre 2025.

Circonscription de Wintzenheim

- **Fusion d'écoles** entre l'école maternelle « Les Nénuphars - Logelbach » [0681071V - ligne 2578] et l'école élémentaire « Les Cèdres - Logelbach » [0681429J] de Wintzenheim **à la rentrée 2026**. Direction unique 10 classes en maternelle à l'école élémentaire « Les Cèdres - Logelbach » qui devient primaire (incidence +0,17 de décharge de direction de droit). En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Wintzenheim en date du 22 décembre 2025.

Circonscription de Wittenheim

- **Fusion d'écoles** entre l'école maternelle [0680636X] et l'école élémentaire [0680840U] de Baldersheim **à la rentrée 2026**. Direction unique 9 classes en maternelle à l'école élémentaire qui devient primaire (incidence de +0,17 de décharge de direction de droit). En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Baldersheim en date du 2 octobre 2025.

2.3 Fermetures d'écoles

2.3.1 Fermetures actées

Circonscription d'Altkirch

- **Fermeture** de l'école primaire d'Heimersdorf [0681337J] **à la rentrée 2026** (fusion d'école avec l'école primaire « L'envol du Petit Prince » de Hirsingue [0681803R]). Le site de Heimersdorf conserve son site jusqu'au passage en RPC à la rentrée 2027. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux de la commune de Heimersdorf en date du 17 février 2026 et de la commune de Hirsingue en date du 9 mars 2026.

Circonscription d'Andolsheim

- **Fermeture** de l'école maternelle de Niederhergheim [0680712E] **à la rentrée 2026** (fusion d'école avec l'école élémentaire de Niederhergheim [0680252E]). En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Niederhergheim en date du 27 novembre 2025.
- **Fermeture** de l'école maternelle « Les Bleuets » de Sainte-Croix-en-Plaine [0681053A] **à la rentrée 2026** (fusion d'école avec l'école élémentaire « Les Bosquets » de Sainte-Croix-en-Plaine [0680203B]). En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Sainte-Croix-en-Plaine en date du 26 novembre 2025.

Circonscription d'Illfurth

- **Fermeture** de l'école primaire de Luemschwiller [0681400C] **à la rentrée 2026** (fusion avec l'école primaire intercommunale « Les Mélèzes » du RPID Tagolsheim/Walheim [0681428H]). En conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Walheim en date du 5 novembre 2025, de Tagolsheim en date du 25 novembre 2025 et de Luemschwiller en date du 2 décembre 2025.

- **Fermeture** de l'école maternelle de Hochstatt [0681154K] **à la rentrée 2026** (fusion avec l'école élémentaire de Hochstatt [0681408L]). En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Hochstatt en date du 16 décembre 2025.

Circonscription de Wintzenheim

- **Fermeture** de l'école maternelle « Les Nénuphars -Logelbach » de Wintzenheim [0681071V] **à la rentrée 2026** (fusion d'école avec l'école élémentaire « Les Cèdres – Logelbach » de Wintzenheim [0681429J]). En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Wintzenheim en date du 22 décembre 2025.

Circonscription de Wittenheim

- **Fermeture** de l'école maternelle de Baldersheim [0680636X] **à la rentrée 2026** (fusion d'école avec l'école élémentaire de Baldersheim [0680840U]). En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Baldersheim en date du 2 octobre 2025.

3. Fusions de directions d'écoles

3.1 Nouvelles fusions de direction

Circonscription d'Andolsheim

- **Fusion de directions** entre la direction de l'école maternelle « Les Tilleuls » [0681092T] et la direction de l'école élémentaire [0681382H] de Dessenheim **à la rentrée 2026**. Direction unique 5 classes à l'école maternelle « Les Tilleuls » (incidence +0,25 de décharge de direction).
- **Fusion de directions** entre la direction de l'école maternelle « Alexandre Dumas » [0681741Y] et la direction de l'école maternelle « Charles Perrault » [0681416V - ligne 738] de Volgelsheim **à la rentrée 2026**. Direction unique 4 classes à l'école maternelle « Alexandre Dumas » (incidence +0,25 de décharge de direction).

Circonscription d'Illfurth

- **Fusion de directions** entre la direction de l'école primaire intercommunale « Albert Schweitzer » du RPID Dannemarie/Retzwiller [0681763X] et la direction de l'école primaire de Ballersdorf [0681210W] **à la rentrée 2026**. Direction 14 classes à l'école primaire intercommunale « Albert Schweitzer » du RPID Dannemarie/Retzwiller (incidence +0,50 de décharge de direction).

Circonscription de Wittenheim

- **Fusion de directions** entre la direction de l'école élémentaire « Nord » [0681470D] et la direction de l'école maternelle « Nord » [0681430K] de Sausheim **à la rentrée 2026**. Direction unique 7 classes à l'école élémentaire « Nord » (incidence +0,08 de décharge de direction).
- **Fusion de directions** entre la direction de l'école élémentaire « Fernand Anna » [0681347V] et la direction de l'école maternelle « Fernand Anna » [0680615Z] de Wittenheim **à la rentrée 2026**. Direction unique 9 classes à l'école élémentaire « Fernand Anna » (incidence +0,17 de décharge de direction).

4. Ouvertures et fermetures de classes

Veillez-vous référer au tableau en annexe 1 pour prendre connaissance des mesures concernant les ouvertures et fermetures de classes.

Autres postes

- **Fermeture** des 2 postes mis à la disposition de la PEP implantés à la DSDEN du Haut-Rhin [0689999Z] et rattachés à La Roche de Stosswihr [0681826R].
- **Fermeture** d'un poste mis à la disposition de la PEP implanté à la DSDEN du Haut-Rhin [0689999Z] et rattaché à La Renardière d'Aubure [0681824N].

- **Ouverture** d'un poste « coordonnateur pédagogique des centres PEP » implanté à la DSDEN du Haut-Rhin [0689999Z].
- **Ouverture** d'un poste « coordonnateur APADHE-PEP » implanté à la DSDEN du Haut-Rhin [0689999Z].
- **Ouverture** d'un poste « référent à la direction » implanté à la DSDEN du Haut-Rhin [0689999Z] et rattaché à l'école primaire « Pfister » de Colmar [0681797J].
- **Ouverture** d'un poste « référent » implantés auprès de l'IEN en charge du carré régalien [0682103S] et rattachés à l'école primaire « Pfister » de Colmar [0681797J].

5. Action 3 : besoins éducatifs particuliers

5.1 Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis-école)

Circonscription de Mulhouse 1

- École élémentaire « Thérèse » de Mulhouse [0681789A] : **Ouverture** d'un 2^{ème} dispositif Ulis.

Circonscription de Riedisheim

- École élémentaire « Katia et Maurice Krafft » d'Ottmarsheim [0681624W] : **Ouverture** d'un dispositif Ulis.

Circonscription de Wittenheim

- École élémentaire « Centre » de Kingersheim [0680901K] : **Ouverture** d'un dispositif Ulis TSA.

5.2 Dispositif d'Autorégulation (DAR)

Circonscription de Saint-Louis

- École élémentaire « Marcel Pagnol » de Huningue [0681831W] : **Ouverture** d'un DAR.

5.3 Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés (UPE2A) et pour les enfants itinérants

Circonscription de Colmar

- **Fermeture** du demi-poste UPE2A à l'école primaire « Jean Macé » de Colmar [0681630C].
- **Ouverture** d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire « Maurice Barrès » de Colmar [0681775K].

Circonscription de Mulhouse 1

- **Fermeture** du demi-poste d'unité pédagogique spécifique [UPS] itinérante et médiateur scolaire auprès des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Circonscription de Saint-Louis

- **Ouverture** d'un poste référent « Relai » pour la « scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) » implanté à la circonscription de Saint-Louis [0681751J].

5.4 ASH

- **Ouverture** de 10 postes d'enseignant coordonnateur « Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) », implantés à la circonscription ASH [0680102S]. 2 postes supplémentaires seront financés sur le BOP 141 afin de porter à 12 le nombre de postes ouverts à la rentrée 2026.

6. Action 4 : formation

- **Fermeture** du poste « chargé de mission » départemental d'enseignant référent « TICE » implanté à la DSDEN du Haut-Rhin [0689999Z].
- **Fermeture** d'un poste pour la formation des enseignants stagiaires à l'Inspé implanté à la DSDEN du Haut-Rhin [0689999Z].

7. Action 5 : remplacement

- **Ouverture** de 5 postes de remplacement « brigade départementale » rattachés comme suit :

N° RNE	TYPE ÉCOLE	NOM DE L'ÉCOLE	COMMUNE	CIRC.	Nombre Postes
0681735S	E.P.PU	ALBERT FALCO	ASPACH	ALT	1
0680203B	E.P.PU	LES BOSQUETS	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	AND	1
0681910G	E.M.PU	VÉRONIQUE FILOZOF	MULHOUSE III	M III	1
0681552T	E.P.PU	JEAN D'ORMESSON	HABSHEIM	RIE	1
0680610U	E.M.PU	CENTRE	WITTELSHEIM	WTL	1
					5

- **Fermeture** de toutes les zones territoriales (circonscriptions) et ouverture d'une seule zone départementale de remplacement (ZRD).

Transfert de tous les postes de remplaçants (ZIL, brigade formation, brigade REP+, titulaires départementaux), soit 331 postes vers la brigade départementale de remplacement (créée à la rentrée 2025 avec 12 postes) soit :

- 238 brigades ZIL (dont 10 ZIL ASH)
- 12 titulaires départementaux
- 43 brigades stages
- 38 brigades REP+

Suite à la refonte du remplacement, 65 postes de brigades formations/ZIL ASH/titulaire départemental doivent être reventilés. Il a été arbitré la répartition ci-dessous, d'après :

- le nombre de PE par circo par rapport au nombre de jours de formation moyens/PE ;
- le nombre de classes non remplacées par circonscription depuis le 01/09/2023 ;
- l'implantation des SEGPA/ULIS 2nd degré et ITEP/IDS.

À partir de la rentrée 2026 les décharges de direction des écoles de moins de 4 classes seront assurées par les titulaires de secteur et ne sont plus assurées par une brigade spécialisée (titulaire départemental). Les 12 postes de secteurs viennent ainsi augmenter le nombre de poste de remplaçant.

Ces 12 postes ainsi que les 5 nouvelles ouvertures (17 postes) sont des moyens supplémentaires alloués au remplacement dans le département.

N° RNE	TYPE ÉCOLE	NOM DE L'ÉCOLE	COMMUNE	CIRC.	Nombre Postes
0681546L	E.E.PU	LES TUILERIES	ALTKIRCH	ALT	1
0681658H	E.E.PU	JEAN-HENRI LAMBERT	SEPPOIS-LE-BAS	ALT	1
0680490N	E.E.PU	LES CHÊNES	HORBOURG-WIHR	AND	1
0681037H	E.M.PU	LES ÉRABLES	HORBOURG-WIHR	AND	1
0681432M	E.M.PU	INTERCOMMUNALE	BISCHWIHR	AND	1
0680197V	E.E.PU	ADOLPHE HIRN	COLMAR	COL	1
0680199X	E.E.PU	SAINT-NICOLAS	COLMAR	COL	1
0681020P	E.M.PU	MAURICE BARRÈS	COLMAR	COL	1
0681794F	E.M.PU	LES MAGNOLIAS	COLMAR	COL	1
0680251D	E.P.PU	INTERCOMMUNALE "AUX 4 VENTS"	NIEDERENTZEN	GUE	1
0680263S	E.P.PU	LES TILLEULS	REGUISHEIM	GUE	1
0680645G	E.M.PU	CHÂTEAU	BOLLWILLER	GUE	1

0680648K	E.M.PU	PLACE DU MARCHÉ	BUHL	GUE	1
0681134N	E.M.PU	LES LUTINS	BOLLWILLER	GUE	1
0681585D	E.P.PU		RAEDERSHEIM	GUE	1
0681804S	E.E.PU		ILLFURTH	ILLF	1
0680781E	E.P.PU	LES ROSEAUX	GUÉMAR	ING	1
0681588G	E.E.PU		SAINTE-CROIX-AUX-MINES	ING	1
0680996N	E.P.PU	GROUPE SCOLAIRE LA FONTAINE	MULHOUSE I	M I	2
0681307B	E.E.PU	JEAN ZAY	MULHOUSE I	M I	2
0681311F	E.E.PU	FURSTENBERGER	MULHOUSE I	M I	2
0681459S	E.P.PU	GROUPE SCOLAIRE PIERREFONTAINE	MULHOUSE I	M I	1
0681789A	E.E.PU	THÉRÈSE	MULHOUSE I	M I	1
0682122M	E.P.PU	GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL	MULHOUSE I	M I	1
0680629P	E.M.PU	FRANÇOIS FREY	MULHOUSE II	M II	2
0680632T	E.M.PU	WOLF	MULHOUSE II	M II	1
0681023T	E.M.PU	SÉBASTIEN BOURTZ	MULHOUSE II	M II	1
0681027X	E.M.PU	JEAN DE LOISY	MULHOUSE II	M II	1
0681040L	E.M.PU	NORDFELD	MULHOUSE II	M II	2
0681041M	E.M.PU	CHARLES PERRAULT	MULHOUSE II	M II	1
0681145A	E.M.PU	DIEPPE	MULHOUSE II	M II	1
0680628N	E.M.PU	LES TONNELIERS	MULHOUSE III	M III	1
0681592L	E.M.PU	MONTAIGNE	MULHOUSE III	M III	1
0681910G	E.M.PU	VÉRONIQUE FILOZOF	MULHOUSE III	M III	1
0681418X	E.P.PU	LES ROMAINS	RIXHEIM	RIE	1
0681553U	E.P.PU	GS PICASSO/JACQUES SCHMIDT	SIERENTZ	RIE	1
0681806U	E.E.PU	LYAUTEY	RIEDISHEIM	RIE	1
0681807V	E.E.PU	BARTHOLDI	RIEDISHEIM	RIE	1
0681343R	E.E.PU	GALILÉE	SAINT-LOUIS	SLO	1
0681405H	E.E.PU	BOURGFELDEN	SAINT-LOUIS	SLO	1
0681504R	E.P.PU		HEGENHEIM	SLO	1
0681513A	E.P.PU	ROLAND IGERESHEIM	HÉSINGUE	SLO	1
0681650Z	E.P.PU	JULES FERRY	BLOTZHEIM	SLO	1
0681831W	E.E.PU	MARCEL PAGNOL	HUNINGUE	SLO	1
0680307P	E.E.PU	BUNGERT	THANN	THA	1
0681336H	E.P.PU	LUNE ET FONTAINE	BURNHAUPT-LE-BAS	THA	1
0681505S	E.E.PU	BLOSEN	THANN	THA	1
0680610U	E.M.PU	CENTRE	WITTELSHEIM	WTL	1
0681383J	E.P.PU	LES RIVES DE LA DOLLER	REININGUE	WTL	1
0681471E	E.E.PU	AMÉLIE 2	WITTELSHEIM	WTL	1
0680705X	E.M.PU	LOUISE MICHEL	KINGERSHEIM	WTN	1
0680840U	E.P.PU		BALDERSHEIM	WTN	1
0680901K	E.E.PU	CENTRE	KINGERSHEIM	WTN	1
0680972M	E.E.PU	CURIE-FREINET	WITTENHEIM	WTN	1
0681472F	E.P.PU	LOUIS PASTEUR	WITTENHEIM	WTN	1
0681503P	E.E.PU	ALPHONSE DAUDET	ILLZACH	WTN	1
0681820J	E.E.PU	LE VILLAGE DES ENFANTS	KINGERSHEIM	WTN	1
0681429J	E.P.PU	LES CÈDRES - LOGELBACH	WINTZENHEIM	WTZ	1
0681507U	E.P.PU	CENTRE	MUNSTER	WTZ	1
0681692V	E.P.PU	XAVIER GERBER	ROUFFACH	WTZ	1
					65

8. Action 6 : pilotage et encadrement

8.1 Postes d'enseignants référents aux usages numériques

Régularisation rentrée 2025 : l'enseignant référent aux usages numériques de la circonscription de Mulhouse 1 intervient en réalité sur la circonscription de Mulhouse 1 et celle de Mulhouse 3. **Fermeture** du poste entier existant sur la circonscription de Mulhouse 1, et **ouverture** d'un demi-poste d'enseignant référent aux usages numériques sur chacune des deux circonscriptions.

8.2 Postes de direction

8.2.1 Nouvelles Décharges de direction à titre exceptionnel

Circonscription de Guebwiller

- École élémentaire « Jean Rasser » de Guebwiller [0681742Z] : Maintien de la décharge de direction complète à titre exceptionnel pour les travaux au lieu de 0,50 (11 classes) **à la rentrée 2026**.

Circonscription de Mulhouse 2

- École maternelle « Wolf » de Mulhouse [0680632T] : Maintien de la décharge de direction à 0,25 à titre exceptionnel au lieu de 0 (3 classes) **à la rentrée 2026**.
- École maternelle « Lefebvre » de Mulhouse [0681035F] : Maintien de la décharge de direction à 0,25 à titre exceptionnel au lieu de 0 (3 classes) **à la rentrée 2026**.

Circonscription de Saint-Louis

- École primaire intercommunale du RPC Leymen/Liebenswiller [0681431L] : Maintien de la décharge de direction à 0,25 au lieu de 0 (3 classes) à titre exceptionnel pour les travaux entre la maternelle et le périscolaire **à la rentrée 2026**.

8.2.2 Décharges de direction à titre exceptionnel reconduites

Circonscription d'Altkirch

- École primaire intercommunale du RPID Fislis/Linsdorf/Bettlach [0680462H – 7 classes] : la décharge de direction sera de 0,50 au lieu de 0,33 [à titre exceptionnel pour la gestion d'un RPI sur 4 sites] **à la rentrée 2026**.
- École primaire intercommunale du RPI Oberlarg/Durlinsdorf/Levoncourt/Courtavon/Liebsdorf [0680450V – 5 classes] : la décharge de direction sera de 0,33 au lieu de 0,25 [à titre exceptionnel pour la gestion d'un RPI sur 4 sites] **à la rentrée 2026**.
- École primaire intercommunale du RPI Willer/Franken/Hausgauen/Hundsbach [0680762J – 6 classes] : la décharge de direction sera de 0,50 au lieu de 0,33 [à titre exceptionnel pour la gestion d'un RPI sur 4 sites] **à la rentrée 2026**.
- École primaire intercommunale du RPI Manspach/Altenach/Fulleren/Strueth/Mertzen/Saint-Ulrich [0680459E – 6 classes] : la décharge de direction sera de 0,50 au lieu de 0,33 [à titre exceptionnel pour la gestion d'un RPI sur 4 sites] **à la rentrée 2026**.
- École primaire intercommunale « Evelyne Nirouet » du RPI Friesen/Hindlingen/Ueberstrass/Largitzen [0680426U – 6 classes] : la décharge de direction sera de 0,50 au lieu de 0,33 [à titre exceptionnel pour la gestion d'un RPI sur 4 sites] **à la rentrée 2026**.

Circonscription de Guebwiller

- École primaire intercommunale « L'III aux Enfants » d'Oberhergheim [0680715H] : La décharge supplémentaire à titre exceptionnel de 0,17 est maintenue pour la direction de 2 écoles de 4 classes (2x0,25) **à la rentrée 2026**.
- École maternelle « Charles Kienzl-magenta » de Guebwiller [0680667F] : Une décharge supplémentaire de 0,25 est accordée au titre du CLA **à la rentrée 2026**.
- École élémentaire « Adélaïde Hautval » de Guebwiller [0680226B] : Une décharge supplémentaire de 0,25 est accordée au titre du CLA **à la rentrée 2026**.

- École élémentaire « Émile Storck » de Guebwiller [0680225A] : Une décharge supplémentaire de 0,25 est accordée au titre du CLA **à la rentrée 2026**.
- École primaire « Jeanne Bucher » de Guebwiller [0681716W] : Une décharge supplémentaire de 0,25 est accordée au titre du CLA **à la rentrée 2026**.

Circonscription d'Ingersheim

- École élémentaire « André Aalberg » de Sainte-Marie-aux-Mines [0681410N] : Une décharge supplémentaire de 0,17 est accordée au titre du CLA **à la rentrée 2026**.

Circonscription de Mulhouse 1

- École maternelle « Thérèse » de Mulhouse [0681938M - 8 classes] : la décharge de direction sera de 0,75 au lieu de 0,50 [8 classes] à titre exceptionnel pour une direction multisite (fusion de direction avec l'école maternelle « De La Cité » [0680627M]) et au titre de la difficulté scolaire **à la rentrée 2026**.

Circonscription de Mulhouse 2

École maternelle « Charles Perrault » de Mulhouse [0681041M] : la décharge de direction sera de 0,75 au lieu de 0,50 [8 classes] à titre exceptionnel pour une direction multisite en éducation prioritaire (fusion de direction avec l'école maternelle « Sébastien Bourtz » [0681023T]) et au titre de la difficulté scolaire **à la rentrée 2026**.

Circonscription de Mulhouse 3

- École maternelle « Christian Zuber » de Mulhouse [0681028Y - 10 classes] : la décharge de direction de 0,75 au lieu de 0,50 [à titre exceptionnel pour la difficulté scolaire] est maintenue **à la rentrée 2026**.
- École maternelle « Porte du Miroir » de Mulhouse [0681460T - 8 classes] : la décharge de direction sera de 0,50 au lieu de 0,33 [à titre exceptionnel pour la difficulté scolaire] **à la rentrée 2026**.

Circonscription de Riedisheim

- École maternelle « Entremont » de Rixheim [0681172E] : la décharge de direction fusionnée sera de 0,66 au lieu de 0,50 pour la direction d'une école de 4 classes et d'une école de 7 classes (école élémentaire « Entremont » de Rixheim [0681180N]) à titre exceptionnel **à la rentrée 2026**.

8.2.3 Décharges de direction à titre exceptionnel non reconduites

Circonscription d'Altkirch

- École primaire intercommunale du RPID Muespach/Muespach-le-Haut [0681219F] : La décharge de direction à titre exceptionnel de +0,17 pour accompagner la construction du RPI avec Steinsoultz n'est pas maintenue **à la rentrée 2026**. La décharge de direction sera de 0,33 de droit (7 classes).

Circonscription de Guebwiller

- École élémentaire « De La Mine » d'Ensisheim [0681695Y] : la décharge de direction à titre exceptionnel de +0,08 pour l'engagement USEP n'est pas maintenue **à la rentrée 2026**. La décharge de direction sera de 0,25 de droit (5 classes).

Circonscription d'Ingersheim

- École primaire intercommunale du RPID Bennwihr/Mittelwihr/Zellenberg/Riquewihr [0680774X] : La décharge à titre exceptionnel de 0,75 au lieu de 0,50 pour la gestion d'un RPI sur 4 sites n'est pas maintenue **à la rentrée 2026** (3 sites au lieu de 4). La décharge de direction sera de 0,50 de droit (10 classes).

Circonscription de Wittenheim

- École maternelle « La Fontaine » de Wittenheim [0680614Y - 6 classes] : la décharge complète de direction au lieu de 0,33 [à titre exceptionnel pour la gestion de 5 PIAL] n'est pas maintenue **à la rentrée 2026**. La décharge de direction sera de 0,33 de droit (6 classes après fermeture).

8.2.4 Décharges pour les référents des directeurs et directrices des écoles non reconduites

Circonscription de Colmar

- École primaire « Georges Wickram » de Colmar [0681909F] : La décharge de 0,50 du référent des directeurs et des directrices des écoles n'est pas maintenue **à la rentrée 2026**.
- *Circonscription d'Andolsheim*
- École primaire « Rhin / Arc-en-Ciel » de Fessenheim [0682041Z] : La décharge de 0,50 du référent des directeurs et des directrices des écoles n'est pas maintenue **à la rentrée 2026**.

9. Action 7 : personnels en situations diverses

9.1 Poste de chargé de mission « sport »

- Ouverture d'un poste de chargé de mission de développement du sport scolaire du 1er degré (USEP)

9.2 Poste pour la Mise à Disposition (MAD) en qualité de « Déléguée du Préfet » du Haut-Rhin.

- Ouverture d'un poste MAD en qualité de « Déléguée du Préfet » du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2028.

9.3 Poste pour les intervenants « religion ».

- Ouverture d'un support pour les intervenants « religion ».